

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2015**

Le Conseil Municipal de la Commune de Brou sur Chantereine étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antonio DE CARVALHO, Maire,

**Etaient présent(e)s :** MM.Marie-Hélène GERVAIS - Corinne MARQUES DE MENDONCA - Isabelle MOUROT - Christian GERVAIS - Nathalie DESROUSSEAUX - Isabelle DE CARVALHO - Karine FOURNIVAL - Xavier BROUSTET - Boujemaa ZREOUIL - Nelly MAILLARD - Simone JAILLET - Claude MAILLARD - Gilles MOREL - Patricia PETIT - Stéphanie BARNIER - Patrick THERET./.

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir :** M.Frédéric GILLET à M. Antonio DE CARVALHO - M.Mornély LORRIER à Mme Isabelle DE CARVALHO - M.Sylvère FOURNIVAL à Mme Karine FOURNIVAL - M.José MARQUES DE MENDONCA à Mme Corinne MARQUES DE MENDONCA - Mme Stéphanie GONCALVES à M.Gilles MOREL - M.David CHEVALLIER à M.Claude MAILLARD - Mme Agathe CHEVALLIER à Mme Nathalie DESROUSSEAUX - M.Patrice PAGEOT à Mme Patricia PETIT - Mme Nicole MARTIN à M.Patrick THERET - M.Pascal PINSARD à Mme BARNIER./.

**1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Conseil Municipal A DESIGNÉ A L'UNANIMITE Monsieur Boujemaa ZREOUIL pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**2. AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET DE PERIMETRE D'UNE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ISSUE DE LA FUSION DES 3 COMMUNAUTES « MARNE ET CHANTEREINE », « MARNE LA VALLEE/VAL MAUBUEE » ET « BRIE FRANCILIENNE »**

Le Conseil municipal A EMIS A LA MAJORITE ABSOLUE **un avis défavorable** (DEFAVORABLE : 21 - FAVORABLE : 6 (Groupe Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patricia PETIT - Stéphanie BARNIER - Patrick THERET et 3 pouvoirs)) au projet de périmètre de l'établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre tel que défini par l'arrêté préfectoral du 15 juin 2015.

**3. ACQUISITION DU VOLUME N°2, ISSU D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER SITUÉ SUR UN TERRAIN CADASTRE B967 ET B968, A BROU SUR CHANTEREINE**

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A ETE FAVORABLE à l'acquisition du volume n°2, issu d'un ensemble immobilier situé sur un terrain cadastré B967 et B968, à Brou sur Chantereine, conformément aux plans de division volumétrique établis et annexés à la présente, pour un montant de 5 000 euros toutes taxes comprises,
- A DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 21 du budget 2015,
- A DIT que la commune prendra en charge les frais de notaire,
- A DIT que le volume ainsi acquis par la Commune sera intégré au domaine public communal et affecté à l'usage direct du public,
- A AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte, administratif ou notarié, nécessaire à l'acquisition du volume n°2 et à son classement dans le domaine public, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

La séance a été levée à 21h10.